

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2461

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 4 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ne peut excéder »,

les mots :

« peut être porté à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.